POUR INFORMATION

Dans l'objectif de pouvoir récupérer des emplacements dans le cimetière, la Municipalité poursuit son recensement des sépultures sans nom ou sans entretien.

Lors du procès-verbal de constatation du **25 novembre 2025,** des pancartes ont été posées afin de recenser les sépultures concernées. Selon la législation, passé le délai d'un an, un second constat sera réalisé :

Le 28 novembre 2026

De 10H00 à 12H00

et

De 14H00 à 17H00

Sans manifestation de la part des familles durant ce délai, la commune sera en mesure de récupérer les emplacements recensés un mois après le second constat par arrêté municipal

Pour tous renseignements, prendre contact en mairie auprès de Mr Le Maire, en charge de la gestion du cimetière.

Courriel : **mairie.sortosville.beaumont@wanadoo.fr**

TEL : **02 33 04 65 78 (**mardi et vendredi de 13h30 à 17h00)

TEL Mr Le Maire : **06 75 33 74 10**